

TABLEAU DES RATIOS DE COUVERTURE

Pour le calcul de la valeur de couverture des instruments financiers faisant l'objet d'une sûreté en faveur de la Banque garantissant les obligations de ses clients à son encontre sous les crédits Lombard, la Banque en tant qu'agent d'évaluation est libre de déterminer les instruments financiers sur lesquels appliquer les ratios de couverture. En outre, la Banque attire l'attention de ses clients sur le fait que les ratios de couverture effectivement appliqués par la Banque sur lesdits instruments financiers peuvent être inférieurs à ceux mentionnés ci-dessous si les critères d'éligibilités ne sont pas intégralement respectés par les instruments financiers en question.

La Banque en tant qu'agent d'évaluation se réserve le droit de modifier unilatéralement le tableau des ratios de couverture présenté ci-dessous. La version publiée sur ce site fait foi et produit ses effets juridiques à compter de sa publication.

Type d'investissements	Ratio de couverture et critères d'éligibilité
Actions	Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation boursière • Pays / Régions • Secteurs économiques • Délai moyen de vente des actions sur une période donnée • Devise (*)
Obligations	Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Notation de l'émission ou, à défaut, notation de l'émetteur • Pays / Régions • Type d'émetteurs et d'émissions • Maturité • Montant résiduel de l'émission • Rang de paiement • Devise (*)
Fonds	Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Actifs en portefeuille • Taille du fonds • Considérations géographiques et économiques • Fréquence de la Valeur Nette d'Inventaire • Effet de levier • Devise (*)
Produits structurés	Ratios de couverture 0 % - 95 % et critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Nature du produit structuré • Natures des produits sous-jacents • Maturité • Protection ou non de capital à l'échéance • Devise (*)
Espèces, devises et métaux précieux	Ratios de couverture 0 % - 90 % et critères d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Type de devises (*) • Montant de devises
Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation	Nature des types d'investissements détenus au sein des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

(*) La liste des devises éligibles est présente ci-dessous.